

Compte rendu réunion RPX du 03 mars

Technicentre de Gerland la nouvelle occupation du Balance.... ton mécano.



Un agent dirigeant du TLG semble n'avoir rien à faire dans son bureau haut perché au TLG ...

Cet agent s'amuse du haut de sa tour à prendre en photo des agents qui cheminent sur le terrain. Malheureusement deux collègues ADC ont oublié de mettre leur EPI pour se rendre à leur EM.

Ce qui nous dérange vraiment c'est que cette « balance » n'a pas eu le courage d'interpeler directement les collègues, prend des photos d'agents à leur insu et fait de la délation.

Si un agent est en danger on doit l'aviser immédiatement plutôt que le dénoncer, c'est d'ailleurs ce que préconise Dupont de Nemours l'organisme qui conseille la SNCF en matière de prévention.

Nous craignons que par son acte cette « balance » ait mis à mal les relations entre les cheminots de la traction et du matériel. Pour SUD-Rail les agents du terrain au matériel n'ont rien à voir avec une démarche abjecte d'un individu isolé qui n'a rien d'un vrai cheminot.

Malheureusement nos deux collègues sont sous le coup de procédures disciplinaires et comme si cela ne suffisait pas notre DET envisage de revenir sur la notation au choix d'un des deux collègues.

Nous avons signifié que nous étions en réunion RPX et non en commission notations. De plus l'exercice de notation est sur 2020 alors que les faits se sont produits en 2021 !

Il est donc incompréhensible que le DET puisse prendre une décision aussi lourde de conséquences sur le déroulement de carrière de notre collègue qui n'a jamais eu aucun antécédent. Nous nous battons pour ne pas laisser passer une décision aussi absurde et violente. Si le DET persiste nous nous ferons entendre lors de la commission de notation.



Roulement 120 de MSC : discrimination syndicale ?

Pour la direction tout va bien, la grande majorité des agents est contente de son sort, seuls « les loulous de SUD-Rail », dixit notre DET, sont mécontents et posent des D21 sur le préavis en cours. Devant le tollé général engendré par les propos du DET, celui-ci s'est excusé en précisant que sa langue avait fourché. Au delà de savoir si les agents sont satisfaits du transfert, il a été rappelé que le changement de local était très mal vécu. La direction ne semble pas vouloir revenir en arrière sur ce point et réaffirme que transfert ou pas, les appels d'offre pour la concurrence auraient été identiques.... En clair bon vent...

SUD-Rail ne reste pas inactif et utilise tout les moyens à sa disposition pour défendre les agents.

N'en déplaise à la direction !



Dérogations chroniques.

Lors de la réunion spéciale Ouigo, notre délégation est intervenue sur la problématique des dérogations chroniques. En effet depuis que nous sommes passés sous le coup de la loi Rebsamen et de la nouvelle méthode de fonctionnement de la représentativité avec les CSE, la direction ne nous communique plus les dérogations chroniques. Qui plus est, un cahier reprenant les dérogations doit être présent et mis à jour régulièrement dans les UP (salle des pas perdus). Force est de constater que celui-ci n'est pas tenu à jour depuis bien longtemps pour ne pas dire des années. Nous avons fait remarquer que du coup plus aucune dérogation, notamment sur les JS proches des amplitudes n'était répertoriée et donc que ces JS continuaient à être en dérogations chroniques (5 fois minimum en dérogation dans le mois) sans que rien ne soit fait pour y remédier. Bien sûr, cet aspect touche certaines JS OUIGO mais pas que. Suite à l'intervention de SUD-Rail, la direction relance l'obligation de tenir un recueil à jour reprenant les dérogations pour analyse d'éventuelles dérogations chroniques. Dès la remise en place de cette action, depuis le début d'année, la direction a déjà recensé plusieurs JS tombées en dérogations chroniques. Quelques cadrages restent encore à définir, mais le principe est au moins acté. Continuez à cocher la case copie CSSCT sur vos bs...

La dé-prime de traction à l'ET TGV SE

Souvenez-vous les annonces de notre direction concernant les primes, rien ne devait changer et les baisses de charge liées ou non au Covid ne devaient avoir qu'un faible impact sur les primes des ADC.

Comme prévu les JB ont été rémunérées à l'acompte congé (acompte de 2019 avant le mouvement des retraites). La perte de salaire devait donc être faible. Hélas ce n'est pas du tout le cas et nombreux sont les ADC qui ont beaucoup moins déclaré aux impôts cette année. Nous avons donc interpellé la direction une nouvelle fois. Notre adjoint RH nous avait préparé des statistiques pour essayer de nous faire croire que les ADC ne perdaient pratiquement rien. Mais quand on pose des questions en séance on s'aperçoit qu'une nouvelle fois la direction fait parler ses « statistiques » à son avantage : prise en compte d'un seul roulement par UP, vérification faite uniquement sur quelques agents, non intégration de la perte de charge non liée au Covid.

Nous avons aussi pu constater que notre direction se mélange les pédales entre les primes de parcours, complémentaire, PMJR etc... Nous avons donc demandé des informations plus détaillées et complètes.

N'hésitez pas à vous rapprocher d'un représentant SUD-Rail.



Projet PCS

Nous attendions des précisions suite à nos demandes de compensations financières pour les agents n'ayant pas les compétences « grandes lignes » du 160. On nous a rétorqué que nous devions en discuter en GT et table ronde et pas en RPX ??? Comme si ce sujet ne concernait que Paris. Nous avons rappelé que tous les RPX ne participaient pas à ces réunions mais qu'ils étaient en droit d'avoir les informations sur le devenir d'agents qui font partie de leur périmètre. Notre direction nous indique être intervenue encore une fois auprès de Transilien (et oui ce sont eux qui détiennent le portefeuille) mais que rien n'a changé sur ce sujet. SUD-Rail a rappelé que ces agents étaient venus suite aux besoins de PCS, qu'ils devaient être formés et que c'est bien la direction qui a choisi de réorganiser la charge, que c'est bien la direction qui a choisi de ne plus les former et que c'est bien la direction, suite à ses choix, qui les oblige à quitter PCS ; Pour SUD-Rail ces agents doivent être considérés comme s'ils avaient réalisé leur formation et donc doivent recevoir à ce titre une compensation financière.

SUD-Rail interviendra pour lever cette injustice.

APE : des dérives constatées :

Un agent qui est en APE est au chômage partiel et donc pas à disposition du bureau de commande. Depuis quelques temps certains bureaux de commande se permettent d'appeler à n'importe quelle heure les ADC pour la commande du lendemain : c'est interdit. L'agent doit être sollicité en fin de journée. L'APE n'est en aucun cas de la disponibilité à domicile : DAD.

Notations :

Apparemment l'ET TGV SE n'est pas prioritaire puisque notre direction s'est fait « piquer » sa salle.

Les notations sont donc reportées au **mardi 23 mars**, ce qui vous laisse une semaine supplémentaire pour faire votre lettre de réclamation.

